



PROJET DE TERRITOIRE – CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Compte rendu réunion du 16 mars 2017
Collège Habitat et Cohésion sociale
Mairie de Montgeron – 112, bis avenue de la République - 91230 MONTGERON
(Salle des mariages)

Présents :

Dany MARCEL (ARPQHM) – Pascale LEFORT et Sébastien PERANZI (BATIGÈRE) – Abdelkader TAHAR (Conseil Citoyen des Hautes-Mardelles) – Catherine JACQ (Conseil Départemental de l'Essonne) – Djibril SARR (Espace socio-culturel Le Trait d'Union) – Patricia ROUFF (Association Léa à Yerres) – Olivier BRETON (Logement francilien) – Daoud KHIRAT – (Mission Locale de Crosne) – Bernard PADÉ (OSICA Val d'Yerres à Yerres) – Sylvain CHALMEL-MEYNET et Madame CHAIGNE (Val d'Yerres Prévention à Yerres) – Nathalie DELAUNAY (APF 91) - Abdelkarim BELHORA (représentant Ville de Crosne) – Philippe CHORON (représentant ville d'Epinay-sous-Sénart) – Danièle PRYLECKI (représentante ville de Montgeron) – Théo LAPLUME (représentant ville de Vigneux-sur-Seine) – Michèle GUTTIN (représentante ville d'Yerres).

Absents excusés :

Jean-Claude PRIEUR (Association des Paralysés de France) – Alain CARON (représentant ville de Quincy-sous-Sénart) – Florian GOURMELON et Janine VIGNALOU (représentants ville de Vigneux-sur-Seine) – Christian HUSSON et Claude Hélène (représentants ville d'Yerres).

Administration – Présents :

Antoine VALTON – Cédric MAHEU – Sébastien TSEN – Souad BOURAHLI.

La réunion est ouverte à 19 heures par Monsieur Patrick MOLLET, Président du Conseil de développement.

Introduction des débats par Patrick MOLLET et désignation du rapporteur du collège

Patrick MOLLET précise les contours de la réunion de collèges thématiques, lesquels ont pour vocation d'assister, par leur expertise technique, les élus dans la formulation des axes du futur projet de territoire.

A ce titre, les participants de chaque collège ont été destinataires du support de travail « Projet de Territoire : les défis d'un développement à taille humaine » projeté à l'occasion de l'installation du Conseil de développement le vendredi 24 février 2017.

De ce fait, les échanges tenus en séance propre à chaque collège porteront sur l'appréciation générale de ce socle de réflexion, les apports de chaque partenaire aux orientations exprimées par les élus, et éventuellement, des pistes nouvelles à apporter au rapport de préconisation.

A l'issue de la tenue de ce collège, les participants se verront remettre un projet de compte rendu assorti d'un rapport de préconisation.

Ce document sera proposé par l'administration en lien avec le rapporteur désigné par le collège. Il sera ainsi soumis à une relecture des participants, lesquels pourront exprimer le cas échéant, des propositions de modification, et y intégrer des éléments supplémentaires.

Ces préconisations finales seront présentées par le rapporteur en séance plénière du Conseil de développement envisagée pour la fin du printemps.

Le collège désigne en qualité de rapporteur Monsieur Dany MARCEL

1. Politique de l'habitat à définir en commun, en particulier à propos d'adoption éventuelle d'un PLH intercommunal

Nathalie DELAUNAY de l'APF 91 demande quels sont les freins au PLH et si ce sont les communes qui freinent sa mise en place.

Cédric MAHEU précise qu'il n'y a aucun frein particulier mais que le PLH de l'ancien Val de Seine conclu pour la période 2011-2017 va devoir subir une révision. En effet, l'ancien Val d'Yerres ne possédant pas de PLH, il va falloir repenser l'existant pour envisager la mise en place d'un PLH intercommunal.

Sébastien TSEN confirme qu'une réflexion commune devra être menée et que deux outils obligatoires sont à mettre en place pour toute communauté d'agglomération ayant la compétence habitat :

- Un outil politique et de gouvernance de l'habitat (conférence intercommunale du logement – CIL – créée par délibération du Conseil Communautaire en décembre 2016).
- Un outil technique de gestion de l'habitat (la mise place d'un PLHI – en cours pour le Val d'Yerres Val de Seine).

Un dialogue devra s'instaurer, les orientations stratégiques et un plan d'actions devront être définis.

La Communauté d'agglomération a déjà adhéré au GIP FSL (Groupement d'Intérêt Public Fonds de Solidarité Logement) et à l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) et la conférence intercommunale du logement est en cours de préparation.

De son côté, l'ancien Val de Seine a négocié une garantie d'emprunt auprès des bailleurs sociaux et rédigé une charte de peuplement visant à l'équilibre social de l'habitat.

Des études urbaines sont en cours dans le cadre du PNRU (Programme National pour la Rénovation Urbaine) et pourront permettre d'anticiper les premiers travaux en lien avec le PLHI.

La création de la CIL démontre en tout cas une volonté clairement affichée de la part des élus d'avancer dans ce programme.

Bernard PADÉ d'OSICA fait part de l'inquiétude des bailleurs dans le relogement des familles impactées par les rénovations ou démolitions.

Pascale LEFORT et **Sébastien PERANZI** de BATIGERE abondent dans le même sens et précisent qu'il y aura besoin du soutien et de l'appui de tous les partenaires.

Sébastien TSEN rappelle que l'habitat concerne les quartiers Politique de la Ville mais également tous les logements et qu'il faudra mener une stratégie globale à l'échelle territoriale.

Bernard PADÉ d'OSICA fait part de l'inquiétude des bailleurs sociaux sur le relogement des familles impactées par les rénovations ou démolition car même s'ils ont une priorité sur 30% des logements à attribuer, 15% pour les mal-logés et 5% pour les fonctionnaires, le précédent relogement de 227 familles dans le cadre d'une démolition sur Epinay-sous-Sénart a mis 6 ans et demi.

Nathalie DELAUNAY d'APF 91 soulève le problème des différences de motivation selon les villes.

Sylvain CHALMEL-MEYNET et **Madame CHAIGNE** de Val d'Yerres Prévention suggèrent de ne pas oublier le logement des jeunes, notamment en première accession et font part de leur volonté d'agir sur ce terrain.

Patricia ROUFF de l'association LÉA demande que soit également pris en considération le besoin de relogement des femmes victimes de violences conjugales et précise que, malgré les liens avec les bailleurs, toutes les demandes ne sont pas satisfaites.

Daoud KHIRAT de la Mission Locale précise que le territoire communautaire manque de structures d'hébergement du type COALLIA à Villeneuve-Saint-Georges qui accueille les jeunes non encore autonomes.

Nathalie DELAUNAY rappelle également le besoin de logements adaptés aux familles monoparentales, aux personnes âgées qui constituent une forte demande, sans oublier l'accessibilité aux personnes handicapées.

Il est également signalé un dysfonctionnement dans la rénovation du quartier des Cinéastes à Epinay-sous-Sénart qui a pourtant coûté 129 M€.

Dany MARCEL de l'ARPQHM demande de se rapporter à son courrier du 2 mars qui relève et détaille les priorités émises par l'Association des Résidents du Quartier des Hautes-Mardelles, à savoir :

- lutter contre la précarité énergétique,
- améliorer l'accès au logement des plus modestes,
- adapter les logements aux besoins des personnes âgées ou handicapées.

Sur la partie cohésion sociale :

- réaliser des enquêtes qui généreront un recueil de données et d'informations.

Sébastien TSEN conclut en précisant que tout ce qui a été dit s'intègre très bien dans le plan d'actions d'un PLHI.

2. Réduction des disparités sociales en vue d'une « pleine participation à la cité » des quartiers en Politique de la Ville

Cédric MAHEU précise qu'il serait important de réussir à fédérer les centres sociaux des différentes communes du territoire, ce qui permettrait de développer des actions et des projets allant bien au-delà des frontières communales. En effet, aujourd'hui les centres sociaux posent des problèmes de compétences : villes / agglomération et il serait utile de développer le portage communautaire pour permettre à l'agglomération d'intervenir aux côtés des centres sociaux communaux, de contribuer à des mises en relations, des animations, d'aider au montage de dossiers de subventions...

L'ancien Val de Seine possédait une compétence jeunesse qui lui permettait d'intervenir sur certains quartiers. En revanche, pour les seniors par exemple, on constate un réel barrage des communes qui veulent s'occuper elles-mêmes de leurs habitants, ce qui empêche de fédérer les publics concernés.

Sébastien TSEN indique qu'il faudrait que l'agglomération soit le lien fédérateur d'actions pluri communales.

Sylvain CHALMEL-MEYNET et **Madame CHAIGNE** de Val d'Yerres Prévention précisent que la question se pose toujours de savoir qui est pilote d'un projet et prennent l'exemple du « Raid Fil Vert ». Ils pensent qu'il serait intéressant de développer un « centre de ressources » qui servirait à l'ensemble du territoire et permettrait des démarches partenariales déclinables dans tout le Val d'Yerres Val de Seine.

Il serait également souhaitable de ménager des temps de formations communs pour fédérer les acteurs.

Il est aussi précisé qu'il serait bon d'établir des liens entre la cohésion sociale et d'autres secteurs comme la culture et le sport.

Daoud KHIRAT de la Mission Locale fait remarquer que le territoire a un peu tendance à se « déshabiller » de ses structures, avec notamment la fermeture des antennes CIO de Draveil et de Vigneux-sur-Seine. Il estime qu'il appartient à la Communauté d'Agglomération de lutter contre cette désertification de services publics pour les jeunes. Il faudrait ouvrir les villes aux publics en difficultés, que les services dits de proximité soient également présents à l'extérieur des quartiers.

3. Inscription des objectifs des contrats-ville, ANRU et NPNRU

Les contrats de ville de l'Oly et de la Croix Blanche sont d'envergure régionale car certains secteurs posent encore des problèmes malgré les bénéfices cumulés des programmes ANRU précédents.

En ce qui concerne l'ancien Val d'Yerres, les opérations sont beaucoup plus lourdes et d'intérêt national.

Pour les Hautes-Mardelles à Brunoy, il s'agit de rendre le cadre de vie plus harmonieux et de désenclaver le quartier. Quant à Epinay-sous-Sénart, la totalité du quartier Les Cinéastes / La Plaine est concernée.

Ces contrats de ville ont permis d'enclencher une nouvelle dynamique de rénovation urbaine avec la mise en place de deux protocoles d'études urbaines préfigurant des futures opérations de renouvellement urbain.

Sylvain CHALMEL-MEYNET et **Madame CHAIGNE** de Val d'Yerres Prévention précisent qu'associer le tissu social est majeur dans ce type de dossier et se demandent si cet enjeu est pris en compte à sa juste valeur. Il faut également veiller à associer les acteurs sociaux, micro locaux dans l'accompagnement du processus. Les familles doivent aussi être impliquées et accompagner le Plan de rénovation Urbain.

Daoud KHIRAT de la Mission Locale partage ce point de vue et estime que cette implication est primordiale si l'on souhaite créer une véritable dynamique, tout comme il faut également veiller à associer des publics précaires professionnellement dans l'opération de reconstruction d'un quartier.

Bernard PADÉ d'OSICA précise que des clause d'insertion sont inscrites dans les projets de rénovation déjà lancés, hors la zone ANRU, et que les bailleurs veillent à ne pas négliger ce point.

La réunion se termine à 21 heures

Résumé des principales préconisations

1. Politique de l'habitat à définir en commun, en particulier à propos d'adoption éventuelle d'un PLH intercommunal

- Concevoir une réflexion commune et mettre en place l'outil prioritaire de conception d'un PLHI (Programme Local de l'Habitat Intercommunal), à savoir la conférence intercommunale du logement (CIL) qui est un outil politique et de gouvernance de l'habitat obligatoire.
- Rédiger et mettre en place un PLHI (Programme Local de l'Habitat Intercommunal) en étroite relation avec les acteurs et les partenaires. Y associer les publics concernés et les bailleurs.
- Concourir à l'équilibre social de l'habitat en favorisant l'homogénéité du peuplement.
- Miser sur une animation communautaire de cette compétence, en bonne entente avec les communes.

2. Réduction des disparités sociales en vue d'une « pleine participation à la cité » des quartiers en Politique de la Ville

- Fédérer les Centres sociaux des différentes communes pour permettre des actions étendues à tout le territoire.
- Ne négliger aucun public : jeunes, personnes âgées, personnes handicapées...
- Faire participer les habitants à une co-construction citoyenne de leur environnement pour favoriser le vivre-ensemble et permettre une intégration visant à une pleine participation de la cité.
- Créer un service public spécifiquement orienté vers les quartiers et régulièrement évalué par les partenaires et les acteurs.

3. Inscription des objectifs des contrats-ville, ANRU et NPNRU

- Poursuivre la dynamique de rénovation urbaine enclenchée par la signature des deux contrats de ville
- Rendre les quartiers concernés à nouveau attractifs en les banalisant par rapport au reste des villes.